

Critères et informations relatifs au Prix d'excellence 2011

CRITÈRES

Pour être éligible au concours du **Prix d'excellence 2011** de la construction en acier de l'ICCA Québec, le projet devra répondre aux critères suivants:

- Le projet doit faire usage de l'acier de construction de façon esthétique, ingénieuse, durable ou novatrice.
- La charpente doit être située au Québec si l'équipe du projet n'est pas principalement québécoise, sauf pour la catégorie "**Projets hors Québec**".
- L'équipe du projet doit être principalement québécoise si la charpente n'est pas au Québec, sauf pour la catégorie "**Projets hors Québec**".
- La charpente devra avoir été érigée entre le **1er mars 2008** et le **31 décembre 2010**.
- La charpente devra avoir été fabriquée ou dessinée par un membre de l'ICCA pour les catégories "**Projets commerciaux / institutionnels**", "**Projets industriels / ponts**", et "**Projets hors Québec**".

Le projet doit être soumis dans une des sept catégories suivantes:

- **Bâtiments verts**
- **Projets commerciaux / institutionnels**
- **Projets résidentiels / rénovations**
- **Projets industriels / ponts**
- **Projets hors Québec**
- **Jeunes architectes / ingénieurs**
- **Coup de coeur du jury**

Pour la catégorie "**Bâtiments verts**", l'équipe de projet doit mettre en valeur le recyclage ou la réutilisation de l'acier ou tout autre mesure qui intègre l'acier dans un concept de développement durable.

Pour la catégorie "**Projets commerciaux / institutionnels**", l'équipe de projet doit démontrer l'expression architecturale de l'œuvre et/ou les défis techniques surmontés. Le jury peut décider de départager la catégorie en deux, soit "**Projets commerciaux**" et "**Projets institutionnels**" en fonction du nombre et de la variété des projets présentés. À ce moment, cela porterait à huit le nombre de catégories.

Les projets de la catégorie "**Projets résidentiels / rénovations**" seront récompensés pour l'expression architecturale du projet, l'ingéniosité des solutions et l'utilisation hybride des matériaux.

Les projets de la catégorie "**Projets industriels / ponts**" seront récompensés pour l'efficacité structurale, l'expression architecturale s'il y a lieu ou l'installation de la structure.

Pour soumettre un projet dans la catégorie "**Projets hors Québec**", la structure doit avoir été fabriquée ou dessinée au Québec et érigée à l'extérieur du Québec, soit dans les autres provinces canadiennes ou aux États-Unis. En général, ce sont les fabricants et les dessinateurs qui monteront le dossier de soumission pour cette catégorie.

Pour la catégorie "**Jeunes architectes / ingénieurs**", l'architecte ou l'ingénieur-e doit décrire l'approche originale adoptée pour mener un projet ou une partie d'un projet à terme. Cette personne doit avoir moins de 40 ans au **31 décembre 2010** et doit être parrainée par une personne de la pratique ou du corps professoral d'une université dans le cadre d'un projet de construction ou de recherche.

La catégorie "**Coup de coeur du jury**" s'applique aux ouvrages ou éléments d'ouvrage qui se distinguent par leur conception remarquable et par leur apport social, architectural, technique ou technologique. Les projets sont choisis par les membres du jury parmi les autres catégories. Les projets peuvent également être soumis dans cette catégorie. La charpente devra avoir été érigée avant le **31 décembre 2010**. Elle doit avoir été conçue par des architectes ou des ingénieurs québécois.

DATES CIBLES

Chaque équipe devra signifier son intention d'inscrire un projet ou une personne au concours jusqu'au **23 mars 2011** au moyen du formulaire qui peut être téléchargé à partir de notre site web: quebec.cisc-icca.ca/excellence. Bien que les projets soient généralement soumis par l'architecte ou l'ingénieur, nous tenons à préciser qu'ils le font au nom de tous les intervenants. Le document de présentation devra parvenir au comité du Prix d'excellence au plus tard le **7 avril 2011, à 17h**.

SOUSSION DU DOCUMENT

La présentation des projets devra être fournie en formats imprimé (8.5"x11", 11"x14" ou 11"x17") et numérique (CD). La version électronique doit contenir le document de présentation (formats Word ou PDF) ainsi que les images. Le document de présentation doit contenir : Une brève description du projet (500-1000 mots, entre 5 et 10 pages, y compris les images), expliquant les raisons du choix d'une charpente d'acier et soulignant les aspects architecturaux, techniques, durables, innovateurs ou d'intérêt particulier. Un minimum de 5 photographies couleur de la structure et de l'aspect architectural du projet s'il y a lieu (min : 5"x7" à une résolution de 300 ppp). Ces images sont utilisées pour monter un diaporama présentés aux membres du jury. Si le projet est retenu, ces mêmes images sont utilisées pour présenter le projet lors de la soirée de remise des prix, pour la production de panneaux et pour la présentation des lauréats dans la revue *Avantage Acier*. Si des crédits photos particuliers sont nécessaires, veuillez les indiquer.

JURY

Quatre membres seront choisis parmi les firmes d'architectes (2) et d'ingénieurs en structure (2) n'ayant pas participé aux projets inscrits au concours. Le cinquième membre sera un-e invité-e provenant du milieu académique, des médias, d'une association connexe ou de la construction. La décision du jury sera finale. Les membres du jury se réuniront le **11 avril 2011** pour étudier les documents de soumission.

SOIRÉE DE REMISE DES PRIX

Une soirée animée et agrémentée d'un apéritif clôturera le Prix d'excellence. Au moins un projet sera primé par catégorie avec le titre de gagnant ou de mention honorable. Une ou plusieurs mentions honorables pourront être décernées à la discrétion du jury. Chaque membre de l'équipe ayant travaillé sur un projet primé recevra une plaque commémorative, qu'il s'agisse de l'architecte, de l'ingénieur en structure, de l'entrepreneur, du propriétaire, du jeune architecte / ingénieur, du fabricant ou du dessinateur. Les plaques commémoratives du Prix d'excellence seront présentées aux équipes des projets gagnants **le 3 mai 2011, à 17h30, au Centre Mont-Royal, Montréal**.

CONSEILS

Le Prix d'excellence est unique par sa récompense multidisciplinaire. Souvent, les candidats qui réussissent le mieux à convaincre le jury sont ceux qui mettent en valeur les aspects esthétiques ET techniques, car le jury est toujours composé d'architectes ET d'ingénieurs. Ces dernières années, la moitié des soumissions ont été préparées par des firmes d'ingénieurs, et l'autre moitié, des firmes d'architectes. À vous de convaincre. Travaillez ensemble!

COORDONNÉES

ICCA-Québec

2500, rue des Nations, bureau 202
Saint-Laurent, QC Canada H4R 3J9
tél. 514.332.8894 téléc. 514.332.8895
quebec@cisc-icca.ca

Personne-ressource:

Sylvie Boulanger ing.Ph.D.
Directrice, ICCA-Québec
sboulanger@cisc-icca.ca

Site Web du Prix d'excellence:

quebec.cisc-icca.ca/excellence